

# Comprendre la " Loi Influenceurs " du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux

**EMI** Utiliser les médias de manière responsable  
Comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques.  
Se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public.  
Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication, en particulier sur les réseaux.  
Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique.



source :

Loi n° 2023-451 du 9 juin 2023, pour une utilisation plus sécurisée des réseaux sociaux

Députés Arthur Delaporte et Stéphane Vojetta

## Définition des influenceurs

Il s'agit des personnes qui contre rémunération ou avantages en nature "**mobilisent leur notoriété auprès de leur audience pour communiquer**" en ligne "**des contenus visant à faire la promotion, directement ou indirectement, de biens, de services ou d'une cause quelconque**".

## Définition des agents d'influenceurs

**qui met ceux-ci en relation avec les marques.** Les influenceurs, leurs agents ou les annonceurs devront passer des **contrats écrits**, au-delà d'un certain seuil de rémunération ou d'avantages en nature (qui sera défini par décret). Ces contrats devront inclure certaines clauses obligatoires : missions confiées, conditions de rémunération, soumission au droit français dès lors que sont visés des abonnés en France...

## Des mesures spécifiques viennent protéger les enfants influenceurs

Les règles sur le **travail des enfants** Youtubeurs sur les plateformes de partage de vidéos, fixées par la **loi du 19 octobre 2020**, sont étendues à toutes les plateformes en ligne (réseaux sociaux tels qu'Instagram, Snapchat ou Tiktok ). Les enfants influenceurs commerciaux seront protégés par le **code du travail**. Leurs parents devront signer leurs contrats avec les annonceurs et consigner une part de leurs revenus (le pécule).

*À savoir : conformément au règlement européen sur les services numériques ou Digital Services Act (DSA), pleinement applicable depuis le 17 février 2024, les plateformes en ligne doivent **proposer un bouton pour signaler les contenus illicites**, traiter en priorité les notifications des signaleurs de confiance et retirer au plus vite les contenus illégaux.*

*Pour protéger les enfants des réseaux sociaux, la loi du **7 juillet 2023** instaure une **majorité numérique à 15 ans pour s'inscrire sur ces réseaux** (les plateformes devront mettre en place une solution technique). La loi impose aux réseaux sociaux de **diffuser des messages de prévention contre le cyberharcèlement** et indiquer le numéro **3018**, le numéro vert pour lutter contre le cyberharcèlement.*

## L'interdiction de certaines publicités

La loi rappelle que les influenceurs doivent respecter le cadre légal sur la publicité et la promotion des biens et des services (**loi dite "Evin"**, code de la consommation, normes sur les produits gras, sucrés et salés ...). De plus, elle interdit les publicités faisant la promotion :

- de la chirurgie et la médecine esthétique ;
- de certains produits et services financiers (notamment concernant les crypto-monnaies) ;
- de l'abstention thérapeutique ;
- des sachets de nicotine (dont la vente sur Internet se développe auprès des adolescents) ;
- des abonnements à des conseils ou des pronostics sportifs...

Face aux nombreuses dérives constatées dans la pratique du **dropshipping** ou "livraison directe" (vente produits de piètre qualité ou contrefaits, absence de livraison), les influenceurs seront responsables vis-à-vis des acheteurs.

## Une meilleure information des abonnés

**Faire mention de "publicité" ou "collaboration commerciale" "images retouchées" ou "images virtuelles".**

## Les sanctions et les contrôles prévus

Les influenceurs, qui violeraient les interdictions ou obligations posées par la loi, risqueront une peine de prison et de fortes amendes (jusqu'à 300 000 euros dans certains cas) ainsi qu'une interdiction d'exercer.